

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1902)
Heft: 3

Rubrik: Assemblée générale du 26 juin 1902, petite salle de l'Institut
Autor: Pesson, Charles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Assemblée générale du 26 juin 1902, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. le *Président* annonce que la Société pédagogique vaudoise viendra à Genève, par bateau spécial, le 9 Août. Le Comité étudie l'organisation d'une réception qui aura lieu probablement à l'Ariana. Une assemblée sera convoquée ultérieurement pour arrêter les dernières dispositions.

2° Remarques sur l'enseignement de la conjugaison des verbes.

M. Mercier présente le travail suivant:

La connaissance de la conjugaison est l'élément indispensable d'une orthographe correcte. L'emploi incessant du verbe pour l'expression des idées, les formes multiples qu'il revêt, les nombreuses irrégularités auxquelles beaucoup sont soumis, sont autant de causes d'incorrections chez les élèves comme chez les personnes d'une instruction insuffisante. Que l'on prenne, en effet, une rédaction d'élève ou l'une de ces lettres que chacun de nous a l'occasion de recevoir, et l'on constatera que la plupart des fautes sont dues aux verbes et plus spécialement encore à *la terminaison des verbes*.

Et cependant si l'on considère de très près les règles qui régissent la conjugaison, on verra qu'elles sont susceptibles de se condenser en quelques lignes.

Voici, par exemple, un tableau complet des terminaisons d'un verbe quelconque à n'importe quels temps, mode ou conjugaison.

Singulier	1 ^{re}	personne p. déf. et fut.	ai, autres temps e, s ou x
	2 ^e	»	s ou x
	3 ^e	»	e, t ou a
Pluriel	1 ^{re}	»	s
	2 ^e	»	z ou s
	3 ^e	»	t

L'élève qui connaîtra ce tableau par cœur, tâche peu difficile en somme, n'aura plus qu'à savoir trouver la personne du verbe pour éviter toutes fautes dans les terminaisons.

Quant à la conjugaison des verbes aux divers temps et modes, la méthode dite des temps primitifs et des temps dérivés me semble préférable à toute autre. L'étude de cinq formes du verbe : infinitif, participe présent, participe passé, 1^{re} personne du singulier du présent et 2^e personne du passé défini de l'indicatif, est suffisante pour le connaître entièrement. Cette méthode est surtout précieuse pour l'étude des verbes irréguliers. C'est du reste celle employée dans l'enseignement des langues étrangères et chacun de nous se souvient d'avoir chantonné bien des fois sur un ton plus ou moins mélancolique

finden		fand	gefunden
nehmen	nimm	nahm	genommen

Pourquoi n'en ferait-on pas autant pour l'enseignement de la langue maternelle ?

Un tableau dans lequel on classerait les verbes irréguliers en rapprochant ceux qui présentent des irrégularités analogues ne serait difficile ni à établir, ni à étudier.

Nous avons également tous remarqué quelle immense difficulté éprouvent les enfants à trouver le temps du verbe répondant à l'idée qu'ils veulent exprimer. C'est que les noms des temps n'éveillent chez eux que des idées confuses. Je passe les mots *présent* et *futur* que les élèves comprendront ; pour les *passés* comment distingueront-ils le *défini* de celui qui est *in-défini* ou *antérieur* ? Comment leur expliquer la contradiction entre *futur* et *antérieur* ou l'abîme qui sépare *imparfait* de *plus que parfait*, ce temps plus qu'idéal qui, franchissant la perfection interdite aux hommes, est allé retomber dans un vaste inconnu...

Expliquer aux enfants l'origine de ces appellations fantaisistes serait un travail fastidieux et inutile qu'on pourra avantageusement remplacer en traduisant le nom du temps par un complément approprié, tel que : *en ce moment* pour le présent, *hier* pour l'imparfait, *demain* pour le futur, *ce jour-là* pour le passé défini, etc.

En obligeant l'élève à ne jamais mentionner un temps sans en accompagner le nom d'une de ces expressions, on arrivera bientôt à lui en rendre l'emploi clair et facile.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les quelques

observations que je voulais vous présenter dans le but de soulever une discussion qui sera certainement intéressante. Vous voudrez bien passer sur la forme littéraire de ce travail qui se ressent de la fin de l'année scolaire et n'y voir que la bonne volonté d'un collègue obtempérant sans grand enthousiasme à un ordre supérieur.

En terminant, je voudrais appuyer ici une idée émise récemment par notre président. C'est de voir traiter la question du français par parties séparées et non pas en bloc. C'est en effet le seul moyen de ne pas s'égarer dans des discussions à perte de vue dont le profit est souvent nul. En fixant notre attention sur un seul point, nous pourrions l'élucider complètement avant de passer à un autre et, en procédant ainsi, il sera possible, je crois, d'arriver à une solution satisfaisante de l'importante question de l'enseignement du français.

M^{lle} *Willy* félicite M. Mercier d'avoir tenté de dégager la conjugaison de la routine. La recherche des analogies est excellente parce qu'elle simplifie l'enseignement. L'idée est bonne aussi d'étudier la question de l'enseignement du français par parties séparées. Chacun pourrait traiter un point spécial, et un rapporteur général serait chargé de résumer tous les travaux.

M. *Bieler* demande ce que pense M. Mercier de la manière dont la conjugaison est présentée dans le cours de langue maternelle, 1^{re} partie.

M. *Mercier* n'a trouvé exposé le procédé qui consiste à enseigner la conjugaison par temps primitifs et temps dérivés, ni dans Larousse (cours élémentaire), ni dans Larive et Fleury, ni dans Dussaud. Il estime toutefois que ce procédé ne peut guère être employé dans les degrés inférieurs de l'école primaire.

M^{lle} *Willy* propose que quelqu'un veuille bien se charger de dresser un tableau complet de la conjugaison.

M. *Léon Favre* demande la nomination d'une commission qui rapporterait dans la prochaine séance. Il pense que ce travail pourrait rendre de grands services, et que plus vite il sera présenté, mieux cela vaudra.

La commission est composée de M^{lles} *Willy* et *Reymond* et de MM. *Mercier*, *Favre Léon* et *Bieler*. Président : M. *Mercier*.

8° Revision des statuts.

M. *le Président* rappelle que diverses propositions de revision de nos statuts ont été présentées dans l'assemblée du 26 décembre 1901. Il insiste sur le fait qu'il faudra réimprimer nos statuts à bref délai, car nous n'en avons plus aucun exemplaire disponible.

M. *Charvoz* propose que le Comité soit nommé charge par charge, afin que chacun de ses membres soit directement responsable devant l'assemblée.

Adopté par 29 voix contre 5 abstentions.

M. *Pesson* demande la réduction du nombre des membres du Comité de 7 à 5. Il trouve inutile d'avoir trois secrétaires, alors qu'un seul peut parfaitement suffire. D'ailleurs, moins l'exécutif est nombreux, plus rapides sont les décisions.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Favre Léon, Rochat, Baatard et Mercier, la proposition Pesson, mise aux voix, obtient 11 suffrages contre 8 nons et 7 abstentions.

Cette proposition n'ayant pas réuni les deux tiers des suffrages des membres présents (art. 9 du règlement) est donc rejetée.

M. *Léon Favre* rappelle que la récente loi sur les incompatibilités a privé le corps enseignant de toute représentation au Grand Conseil. Il estime que notre Société, par l'organe de son Comité, doit agir directement sur l'autorité supérieure, afin que celle-ci tienne compte, dans une juste mesure, des avis et des vœux de la Société pédagogique. Il propose de remplacer l'article premier actuel par le suivant :

« La Société a pour but de développer la science pédagogique, d'entretenir parmi ses membres l'amour de l'étude et les sentiments de solidarité qui doivent régner entre les instituteurs genevois.

Elle s'occupe en outre des intérêts matériels et moraux du corps enseignant et étudie les moyens de faire prévaloir ses avis auprès de l'autorité supérieure.

Elle cherchera à établir et à maintenir d'utiles et agréables relations avec les autres sociétés pédagogiques de la Suisse et de l'étranger. »

M. *le Président* fait remarquer que les résultats de nos études parviennent toujours à l'autorité supérieure, puisque celle-ci reçoit régulièrement notre bulletin. Il ne voit guère ce que nous pourrions faire de plus dans ce sens.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Pour le bulletinier :

Charles PESSON, *secrétaire.*
